

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**
**1.1. Identificateur de produit**

Forme du produit : Mélange  
 Nom commercial : CAMPA GREEN  
 Code du produit : 30061-TBV  
 Type de produit : Additif pour le traitement des réservoirs à matières des toilettes portables ou à Cassettes.

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
**1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes**

Destiné au grand public  
 Catégorie d'usage principal : Utilisation par les consommateurs  
 Utilisation de la substance/mélange : Additif pour le traitement des réservoirs à matières des toilettes portables ou à Cassettes.  
 Fonction ou catégorie d'utilisation : Agents détergents/lavants et additifs, Agents odorants

**1.2.2. Utilisations déconseillées**

Pas d'informations complémentaires disponibles

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
**Fournisseur**

Thetford BV  
 Nijverheidsweg 29  
 Boîte postale 169  
 4879 AP Etten-Leur - The Netherlands  
 T +31(0)765042200 - F +31(0)765042300  
[ChemSupport@thetford.eu](mailto:ChemSupport@thetford.eu) - [www.thetford-europe.com](http://www.thetford-europe.com)  
 Adresse e-mail de la personne compétente responsable de la FDS :  
[sds@thetford.eu](mailto:sds@thetford.eu)

**1.4. Numéro d'appel d'urgence**

Numéro d'urgence : Thetford B.V. : +31 (0)76 5042200 (Joignable pendant les heures de bureau)

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers**
**2.1. Classification de la substance ou du mélange**
**Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

Non classé

**Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement**

A notre connaissance, ce produit ne présente pas de risque particulier, sous réserve de respecter les règles générales d'hygiène industrielle.

**2.2. Éléments d'étiquetage**
**Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

Conseils de prudence (CLP) : P102 - Tenir hors de portée des enfants.  
 Phrases EUH : EUH208 - Contient Isoeugenol(97-54-1). Peut produire une réaction allergique.  
 UFI : JDEJ-GNA6-280W-GJS3  
 Fermeture de sécurité pour enfants : Non applicable  
 Indications de danger détectables au toucher : Non applicable

**2.3. Autres dangers**

Autres dangers qui n'entraînent pas la classification : Aucun(es) dans des conditions normales.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**
**3.1. Substances**

Non applicable

**3.2. Mélanges**

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Nitrate de calcium	(N° CAS) 10124-37-5 (N° CE) 233-332-1	30 - 50	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Eye Dam. 1, H318

# CAMPA GREEN

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Texte complet des phrases H: voir rubrique 16

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général	: Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
Premiers soins après inhalation	: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Mesures de premiers secours pas nécessaires.
Premiers soins après contact avec la peau	: Enlever vêtements et chaussures contaminés. Rincer abondamment à l'eau. Laver la peau avec beaucoup d'eau.
Premiers soins après contact oculaire	: En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement à l'eau claire durant 10-15 minutes. Consulter un médecin si l'irritation se développe. Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.
Premiers soins après ingestion	: Rincer la bouche. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets	: Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation.
------------------	---

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Eau pulvérisée. Mousse. Dioxyde de carbone. Poudre sèche.
--------------------------------	---

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie	: En cas d'incendie, le produit peut dégager des vapeurs ou fumées dangereuses.
-------------------	---

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie	: Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.
Protection en cas d'incendie	: Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire. Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.
Autres informations	: Le produit n'est pas inflammable.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales	: Peut être glissant sur des surfaces dures et lisses. Porter un vêtement de protection approprié. Nettoyer rapidement les épandages.
-------------------	---

##### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence	: Ventiler la zone de déversement. Eloigner le personnel superflu.
----------------------	--

##### 6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection	: Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".
Procédures d'urgence	: Aérer la zone.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Eviter que le produit non dilué atteigne les eaux de surface et/ou souterraines. Le produit doit être traité (traitement biologique des eaux usées) avant d'atteindre les eaux de surface.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage	: Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant. Absorber le produit répandu avec du sable ou des granulés absorbants et le conserver dans un récipient avant de l'évacuer. Laver ensuite la surface contaminée à l'eau et laisser sécher. Evacuer selon la procédure mentionnée au rubrique 13.
Autres informations	: Eliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Contrôle de l'exposition/protection individuelle. Voir rubrique 8. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 13.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	: Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Porter un équipement de protection individuel. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Conserver le récipient bien fermé.
Mesures d'hygiène	: Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

# CAMPA GREEN

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Stocker entre -20°C et 40°C. Maintenir une ventilation suffisante. Conserver à l'écart des agents réducteurs. Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Campa Green est un désodorisant en sachets hydrosolubles pour le réservoir à matières. Réduit et masque les odeurs. Préviene la formation des gaz. Maintient votre réservoir propre.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Contrôles techniques appropriés:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

#### Équipement de protection individuelle:

Éviter toute exposition inutile.

#### Protection des mains:

Non requis.

#### Protection oculaire:

Non requis. Lunettes bien ajustables

#### Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

#### Protection des voies respiratoires:

Non requis.

#### Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement.

#### Contrôle de l'exposition du consommateur:

Respecter le mode d'utilisation avant de manipuler et doser le produit.

#### Autres informations:

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Couleur	: Vert.
Odeur	: Agrumes.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: 5 - 6
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: -20 °C
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: ~ 100 °C
Point d'éclair	: > 100 °C
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Ininflammable.
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Masse volumique	: 1,29 - 1,31 g/ml
Solubilité	: Eau: 100 %
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: min 150 mPa·s

# CAMPA GREEN

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

### 9.2. Autres informations

Teneur en COV	: 1 %
---------------	-------

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable jusqu'à 50°C. Campa Green ne s'altère pratiquement pas dans le temps, si les conditions de stockage sont respectées. Après un certain nombre d'années, le produit peut éventuellement perdre en efficacité.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun(es) dans des conditions normales.

### 10.4. Conditions à éviter

Voir rubrique 7.

### 10.5. Matières incompatibles

Agents réducteurs.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Selon les conditions du procédé, des produits de décomposition dangereux peuvent être générés. Dioxyde de carbone. Monoxyde de carbone. Oxydes d'azote.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale)	: Non classé
Toxicité aiguë (cutanée)	: Non classé
Toxicité aiguë (inhalation)	: Non classé

### CAMPA GREEN

DL50 orale rat	> 2000 mg/kg de poids corporel
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg de poids corporel

### Nitrate de calcium (10124-37-5)

DL50 orale rat	300 - 2000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: female, Guideline: OECD Guideline 423 (Acute Oral toxicity - Acute Toxic Class Method), Guideline: EU Method B.1 tris (Acute Oral Toxicity - Acute Toxic Class Method), Guideline: EPA OPPTS 870.1100 (Acute Oral Toxicity), Guideline: other:Japanese Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries (JMAFF), 12 Nousan, Notification No 8147, November 2000, including the most recent partial revisions
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé (Non irritant pour la peau en accord avec les obligations d'étiquetage OCDE/CE (OCDE 404 - test).)

pH: 5 - 6

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé (Non irritant pour les yeux en accord avec les obligations d'étiquetage OCDE/CE (OCDE 405 - test).)

pH: 5 - 6

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

### Nitrate de calcium (10124-37-5)

NOAEL (oral, rat, 90 jours)	>= 1000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 407 (Repeated Dose 28-Day Oral Toxicity in Rodents), Guideline: EU Method B.7 (Repeated Dose (28 Days) Toxicity (Oral))
-----------------------------	--

# CAMPA GREEN

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Danger par aspiration : Non applicable.

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1. Toxicité

Ecologie - général : Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.

Ecologie - eau : L'inhibition de la respiration des boues actives par Campa Green est < 10 % suivant le Respiration Inhibition Test 209 de l'OCDE, avec une dilution de 1/2 de la dose prescrite. Campa Green n'influe pas sur la nitrification des micro-organismes dans les boues actives suivant le Nitrification Inhibition Test EN-ISO 9509, avec une dilution de 1/2 de la dose prescrite.

Toxicité aquatique aiguë : Non classé

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Non classé

#### CAMPA GREEN

Indications complémentaires	Campa Green est biodégradable en conditions anaérobies (> 60%). Vidange possible en fosse septique (Test ISO 11734). Campa Green satisfait aux normes du 'Milieukeur' (label éco-produits) aux Pays-Bas et du 'Blauer Engel' (RAL-UZ 84a) en Allemagne. La toxicité aiguë pour les daphnies EC0 d' Campa Green est > 100 mg/L après 48 heures, suivant l'Acute Immobilisation Test 202 de l'OCDE. Campa Green n'influe pas sur la prolifération des algues suivant le Alga Growth Inhibition Test 201 de l'OCDE, à une concentration de 10 mg/L.
-----------------------------	--

#### Nitrate de calcium (10124-37-5)

CL50 poisson 1	1378 mg/l Test organisms (species): Poecilia reticulata
CE50 Daphnie 1	490 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

#### CAMPA GREEN

Persistance et dégradabilité	Campa Green est > 60 % biodégradable suivant le Closed Bottle Test 301D de l'OCDE. La substance active à la surface est > 60 % biodégradable suivant le Closed Bottle Test 301D de l'OCDE (informations fournisseur 648/2004/CE). Le parfum est > 60 % biodégradable suivant l'Essai en flacon fermé de l'OCDE 301D. L'inhibition de la respiration des boues actives par Campa Green est < 10 % suivant le Respiration Inhibition Test 209 de l'OCDE, avec une dilution de 1/2 de la dose prescrite. Campa Green n'influe pas sur la nitrification des micro-organismes dans les boues actives suivant le Nitrification Inhibition Test EN-ISO 9509, avec une dilution de 1/2 de la dose prescrite.
------------------------------	--

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

#### CAMPA GREEN

Potentiel de bioaccumulation	Non établi.
------------------------------	-------------

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 12.6. Autres effets néfastes

Indications complémentaires : Éviter le rejet dans l'environnement.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Les résidus de produit doivent être traités comme des déchets chimiques en accord avec les réglementations locales. L'emballage lavé peut être recyclé. Éliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.

Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Éliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

Ecologie - déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
<b>14.1. Numéro ONU</b>				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable

# CAMPA GREEN

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.3. Classe(s) de danger pour le transport				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.4. Groupe d'emballage				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.5. Dangers pour l'environnement				
Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non Polluant marin : Non	Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non
Pas d'informations supplémentaires disponibles				

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### Transport par voie terrestre

Aucune donnée disponible

#### Transport maritime

Aucune donnée disponible

#### Transport aérien

Aucune donnée disponible

#### Transport par voie fluviale

Aucune donnée disponible

#### Transport ferroviaire

Aucune donnée disponible

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Ne contient aucune substance soumise au RÈGLEMENT (UE) N° 649/2012 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux

La/Les substance(s) n'est/ne sont pas soumise(s) au règlement (CE) n° 850/2004 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 concernant les polluants organiques persistants et modifiant la directive 79/117/CEE

Teneur en COV : 1 %

#### 15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation chimique de sécurité n'a été effectuée

Une évaluation de la sécurité chimique a été effectuée

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Indications de changement:

Rubrique	Élément modifié	Modification	Remarques
	Date de révision	Modifié	
	Remplace la fiche	Modifié	
	Date d'émission	Modifié	
2.2	Phrases EUH	Ajouté	

# CAMPA GREEN

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Sources des données : RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.

Autres informations : Aucun(e).

Texte intégral des phrases H et EUH:	
Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
EUH208	Contient Isoeugenol(97-54-1). Peut produire une réaction allergique.

FDS UE (Annexe II REACH)

*Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.*